

Élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 Comité social d'administration de l'Inserm (CSA)



Engagé au quotidien aux côtés du personnel de la recherche publique

chercheur·euses, ingénieur·es, technicien·nes



Le CSA de l'Inserm

Le Comité social d'administration (CSA) remplace le Comité technique (CT). Le CSA est l'instance de dialogue social de l'établissement qui est consultée sur toutes les questions d'organisation de l'Inserm, les conditions de travail, la politique d'emploi, de rémunération incluant les primes, les modifications des statuts de l'organisme, les mesures relatives à l'égalité professionnelle, le télétravail. Il est composé de 10 représentant es titulaires élu es et 10 suppléant es élu·es de l'ensemble du personnel de l'Inserm.

La Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT) remplace le Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. La FS-SSCT est adossée au CSA et est composée de 10 représentant·es titulaires désigné·es par les organisation syndicales (OS) parmi les élu·es au CSA et 10 suppléant · es désigné · es librement par les OS. Le rôle principal de la FS-SSCT est d'identifier les risques, de donner des avis sur la politique de prévention de l'Inserm et de proposer des actions supplémentaires au besoin.

Ce que nous avons obtenu :

- le déblocage des carrières et la revalorisation des rémunérations, échelonnés de 2016 à 2030, de tou·tes les ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, chercheuses et chercheurs au niveau de celles des fonctionnaires des autres ministères ;
- La priorité aux chargé·es de recherche les plus proches de la retraite pour le passage au grade hors classe (CRHC) et l'ajout de la HEB pour les CRHC;
- l'attribution systématique de la PEDR puis de la C3 du RIPEC aux chercheuses et chercheurs recruté·es ;
- l'augmentation de 45% à 55% de la proportion de chercheuses et chercheurs bénéficiaires de la composante individuelle C3 du RIPEC (en 2027);
- l'alignement par le haut des taux de promotions des directrices et directeurs de recherche sur ceux des professeur·es d'université.

Nous nous engageons pour :

EMPLOI SCIENTIFIQUE

- Revendiguer à l'Inserm le recrutement chaque année de 120 ingénieur·es et technicien·nes titulaires et 100 chercheur · euses titulaires;

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Proposer et promouvoir une nouvelle organisation du travail (télétravail, visioconférence, dématérialisation, outils numériques collaboratifs et administratifs) garantissant le progrès social, la préservation des collectifs de travail, l'amélioration des conditions de travail et le bien-être au travail :
- Obtenir le financement du programme de recherche des jeunes chercheuses et chercheurs recruté·es ;
- Être vigilant·es sur toutes les restructurations ;

REMUNERATIONS ET CARRIERES

- Lutter pour des régimes indemnitaires RIFSEEP et RIPEC les moins individuels et les moins variables possible ;
- Garantir le déroulement des carrières sur 2 grades (TCN et TCE, IECN et IEHC, IRCN - IR1/IR2 fusion fin 2022 - et IRHC, CRCN et CRHC, DR2 et DR1);

EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES

- S'assurer de l'efficacité du réseau des référent-es violences sexistes et sexuelles (VSS) et des procédures de signalement;
- Être vigilant et identifier les biais de genre sur la rémunération (dont les primes) des femmes et leur déroulé de carrière et proposer des actions associées ;

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RECHERCHE

- Garantir qu'aucune mesure ne soit imposée (fermeture de locaux, interdiction de voyager pour des missions);
- Sensibiliser à cet enjeu et amener à une réflexion collec-tive à tous les niveaux afin de participer activement dans notre travail quotidien à cette transition indispensable.



Élections professionnelles 2022 : du 1er au 8 décembre

JE VOTE SNCS-FSU!









Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU appelle à une véritable rupture avec les politiques menées depuis 20 ans qui ont conduit au décrochage de l'investissement dans la recherche publique, à la baisse de l'emploi scientifique, à la généralisation des appels à projets, aux voies de recrutement contractuel comme les chaires de professeur junior, à la dégradation des conditions de travail, aux rémunérations indécentes.

Le SNCS-FSU défend un service public de la recherche permettant de garantir la liberté de recherche et le développement des connaissances pour l'ensemble de la société avec :

- Une programmation budgétaire pour atteindre dès 2025 l'objectif de 1% du produit intérieur brut pour la recherche publique ;
- Un plan pluriannuel de création d'emplois titulaires d'ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, chercheuses et chercheurs avec le recrutement des jeunes scientifiques au plus près de la fin de la thèse et la diminution du nombre d'emplois précaires;
- Le financement par dotations annuelles des programmes de recherche des laboratoires permettant l'amélioration des conditions de travail et assurant la liberté de recherche.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR. Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens : le SNCS-FSU a défendu des organismes de recherche opérateurs de grands programmes nationaux et les UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche.

La revalorisation des rémunérations et le déblocage des carrières, échelonnés de 2016 à 2030, de tou-tes les ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, chercheuses et chercheurs au niveau de celles des fonctionnaires des autres ministères.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES. Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR. Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior et toutes les attaques contre la recherche publique contenues dans la LPR.

NOS CANDIDATES ET CANDIDATS













Sylvia B

Ghislaine G

viaude LG

Christos C

Orlando M

Patrice P

1- Sylvie BABAJKO, DR2	11- Catherine COIRAULT, DR2
2- Ghislaine GUILLEMAIN, CRCN	12- Benjamin DELPRAT, CRCN
3- Maude LE GALL, DR2	13- Mathilde TOUVIER, DR2
4- Christos CHADJICHRISTOS, CRCN	14- Marc BENHAMOU, CRHC
5- Orlando MUSSO, CRCN	15- Murielle GAUDRY, CRHC
6- Patrice PERAN, DR2	16- Michel SAMSON, DR1
7- Nathalie DEJUCQ-RAINSFORD, DR2	17- Patricia KRIEF, CRHC
8- Olivier LAHUNA, CRCN	18- Nathalie DI CLEMENTE-BESSE, DR2
9- Béatrice HECHLER, CRCN	19- Catherine BOURGAIN, DR2
10- Laurent CORCOS, DR2	20- Anne-Louise LEUTENEGGER, CRCN

